



## Appel à Candidature pour des Bourses de Post-Doctorat de l'Agence Universitaire de la Francophonie

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie informe que l'Agence Universitaire de la Francophonie "AUF" lance un appel à candidature pour des bourses de post-doctorat.

Les mobilités de post-doctorat s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les enseignants et/ou chercheurs francophones à l'extérieur de leur pays, en leur permettant de se perfectionner. La durée de cette mobilité est de 3 mois minimum et de 10 mois maximum.

Les bourses accordées comprennent:

- un titre de transport aller-retour ;
- une indemnité mensuelle forfaitaire établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, versée dans la limite de la durée de la bourse accordée ;
- une indemnité forfaitaire d'installation versée en une fois au début de la mobilité. Elle aide le boursier à faire face aux dépenses particulières liées à son installation ;
- une assurance-maladie, accident et rapatriement, obligatoire.

Toutes autres dépenses (frais de laboratoire, logement, visa, vaccination,...) sont à la charge du boursier.

Veillez trouver en annexe le règlement ainsi que le formulaire de demande de bourse.

Il est à noter que toutes les pièces consécutives du dossier de candidature doivent être rédigées en français.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ce site: [www.auf.org](http://www.auf.org)

Le dossier de candidature doit être adressé en **4 exemplaires (1 original et 3 copies)** à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats et ce avant la **fin du mois de novembre 2008**.